

Orléans, le 9 février 2021

Michel CHASSIER
Conseiller régional de Loir et Cher
Président du groupe RN Centre-Val de Loire

M. Nicolas PERRUCHOT
Président du Conseil départemental
Place de la République
41020 BLOIS

Monsieur le Président,

Afin de réduire la pression pesant sur l'Île-de-France et d'en finir avec les campements sauvages parisiens, le gouvernement prévoit de répartir les « migrants » dans nos régions plutôt que de les expulser.

Ces mesures ont été présentées dans le « schéma national des demandeurs d'asile et d'intégration des réfugiés 2021-2023 » dont le dessein principal est de « désengorger la région parisienne ».

En tant qu'élus régionaux il nous est actuellement impossible de connaître la situation détaillée par département afin d'estimer l'impact de cette mesure.

C'est pourquoi je souhaiterais avoir connaissance des données suivantes concernant le département de Loir et Cher :

- Nombre de places dans les CADA et autres structures d'accueil
- Nombre de demandeurs d'asile et de mineurs non accompagnés
- Coût estimé pour la collectivité départementale
- Nombre d'agents du département dédiés à la gestion de ces dossiers
- Montant des compensations versées par l'Etat
- Nombre de « migrants » supplémentaires prévus par le plan gouvernemental.

Je pense que les habitants du Loir et Cher aimeraient bien connaître les chiffres concernant les politiques d'accueil des personnes qualifiées de « demandeurs d'asile », « réfugiés » ou « migrants ».

Je vous remercie par avance de bien vouloir nous communiquer ces éléments d'information.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Michel Chassier